

Publié le 19 janvier 2014.
Dernière modification : 7 août 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS MÉTROPOLITAINS ET D'OUTREMER (SIMER)(1957-1991)

Épisode précédent :
[Messageries fluviales de Cochinchine.](#)

Gaston RUEFF, président
Ancien président des Messageries fluviales de Cochinchine
(ca 1945-1957). Voir [encadré](#).

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS MÉTROPOLITAINS ET D'OUTRE-MER
(Anc. Messageries Fluviales de Cochinchine)
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 avril 1958)

L'assemblée ordinaire tenue à Djibouti le 28 mars a approuvé les comptes de 1957, se soldant par un bénéfice net de 44.321.207 fr. C.F.S. et fixé le dividende net prévu de 700 fr. métropolitains par action.

L'assemblée extraordinaire a approuvé provisoirement l'apport-fusion fait à la société par l'Union financière pour la Métropole et l'Outre-Mer) (U.N.I.M.E.R.), ainsi que l'augmentation de capital de 79.500.000 fr. C.F.S., par création de 26.500 actions nouvelles de 3.000 fr. C.F.S. résultant de cette opération.

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS MÉTROPOLITAINS ET D'OUTRE-MER (S.I.M.E.R.)
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 mai 1958)

L'assemblée extraordinaire du 9 mai, tenue à Djibouti, a approuvé définitivement l'apport-fusion de l'Union financière pour la métropole et l'Outre-Mer (Unimer).

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS MÉTROPOLITAINS ET D'OUTRE-MER
« S. I. M. E. R. »
(Anciennement Messageries fluviales de Cochinchine.)
(*BALO*, 6 octobre 1958)

Société anonyme régie par les lois en vigueur à la Côte française des Somalis, ainsi que par les statuts.

Société créée en 1881 pour une durée devant expirer le 15 janvier 1935, prorogée en 1931 jusqu'au 14 janvier 2034. Statuts déposés chez M^e Leseurre, notaire à Saint-Dizier.

Siège social : 2, rue de Paris, à Djibouti (Côte française des Somalis).

Bureau de correspondance : 7, rue Quentin-Bauchard, Paris (8^e).

Registre du commerce : Djibouti n° 34-56.

Objet. — Toutes opérations de transports, construction et réparations de navire, études et mise en valeur de toutes exploitations agricole ou minières en France, dans les pays de l'Union française ou à l'étranger, participation directe ou indirecte dans toutes les opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rattachant à l'objet social.

Capital social. — Suivant décisions de assemblées générales extraordinaires des 28 mars et 9 mai 1958, le capital social a été porté de 160.500.6000 F C.F.S. à 240 millions de franc C.F.S. par la création de 26.500 actions nouvelle de 3.000 F C.F.S., entièrement libérées, numérotées de 53501 à 80.000, portant jouissance du 1^{er} janvier 1958, c'est-à-dire coupon n° 13 attaché, et remise aux actionnaires de l'Union financière pour la métropole et l'outre-mer à concurrence d'une action nouvelle de 3.000 F C.F.S. contre quatorze actions de 519 F C.F.S. de la société absorbée, sans distinction de catégorie.

Le capital et donc divisé en 80.000 action de 3.000 F C.F.S., chacune entièrement libérée.

Apports. — Suivant acte sous seing privés en date du 5 mars 1958, l'Union financière pour la métropole et l'outre-mer, société anonyme au capital de 217.980.000 F C.F.S., a fait apport à la Société d'investissements métropolitains et d'outre-mer de la totalité de son actif, à charge pour la Société d'investissements métropolitains et d'outre-mer d'acquitter le passif et les frais de la liquidation, évalués à 100.000 F C.F.S., de la société absorbée et moyennant, en outre, l'attribution de 26.500 actions de 3.000 F C.F.S., nominal toutes entièrement libérées, la participation de la société absorbante dans la société absorbée se trouvant éteinte par voie de confusion.

La totalité de l'actif a été évaluée à 185.394.078,51 F C.F.S. et la totalité du passif à 37.305.3.028,20 F C.F.S.

Obligation. — 4.250.000 F d'obligation de 1.000 F 5 p. 100 demi-net, émises en 1930, amortissables par tirage au sort en trente-cinq ans. Obligation non cotées. Actuellement, il reste 389 obligation à rembourser.

Exercice social : 1^{er} janvier-31 décembre.

Assemblées générales. — L'assemblée générale annuelle se réunit dans le semestre qui suit la clôture de l'exercice fixée au 31 décembre de chaque année, aux jour et lieu désignés par le conseil d administration et suivant avis de convocation ; elle se compose de tous le actionnaires propriétaire d'actions de 3.000 F C.F.S. ou de six actions de 10 piastres indochinoises non échangées au moins, libérées des versement exigibles. La convocation aux assemblées générales annuelles et extraordinaire modificatives des statuts sont faite seize jours au moins à l'avance dans un journal d'annonce légale du lieu du siège social.

Avantage aux administrateurs. — Il n'a été stipulé aucun avantage particulier au profit des administrateurs en dehors de tantièmes alloués au conseil par l'article 36 des statuts.

Répartition de bénéfices. — Les produits nets, défalcation faite :

1° Des frais d'administration, de ceux d'entretien, d'assurance et d'amortissements du matériel et de tous autres frais quelconques ;

2° Et d'une somme suffisante pour faire face au service des obligations que la société pourra émettre, constituent le bénéfices.

Sur ces bénéfices, il est prélevé annuellement :

1° 5 p. 100 à porter à la réserve légale ;

2° Une somme suffisante pour servir l'intérêt du capital actions non amorti jusqu'à concurrence de 6 p. 100 l'an ;

3° Les somme fixées par l'assemblée générale en vue de la constitution ou de la dotation de réserves générales ou spéciale dont elle détermine l'affectation de l'emploi.

Ces fonds de réserve pourront être affecté à des amortissements extraordinaires, à combler les pertes de la société qui pourraient exister, à compléter le premier dividende ou être répartis aux actions et à tous autres ayant droit, s'il y a lieu, le tout en vertu d'une décision d'une assemblée générale ordinaire ou convoquée extraordinairement sur la proposition du conseil ;

4° Le somme dont l'assemblée générale décidé le report à nouveau.

Le solde est réparti :

10 p. 100 au conseil d'administration, qui en répartira le montant entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables après la mise en distribution du dividende aux actionnaires ;

90 p. 100 aux actionnaires.

Pour la détermination du tantième revenant aux administrateurs, il sera tenu compte des sommes distribuées ou incorporées au capital et prélevées sur les résultats des exercice 1955 et suivants.

Tant qu'il existera des actions non regroupées, celles-ci n'auront droit, tant au titre de l'intérêt statutaire qu'au titre de superdividende qu'au sixième des sommes attribuées aux action de 3.000 F C.F.S.

Le paiement de dividendes sera fait aux caisses et aux époques fixés par le conseil d'administration.

Liquidation. — Après extinction de tout le passif, il sera d'abord employé au remboursement au pair des actions.

Le surplus appartiendra aux actions.

S'il existe encore des actions non regroupées, celles-ci n'auront droit, tant au titre du remboursement du capital qu'au titre du surplus de la liquidation, qu'au sixième des sommes attribuée aux actions de 3.000 F C.F.S., compte tenu de remboursement déjà effectué.

Objet de l'insertion. — La présente insertion est faite en vue :

1° Du retrait de la C. C. D. V. T. des 53.500 actions de 2.000 F marocain, numérotées de 1 à 53.300, formant le capital précédent ;

2° De l'inscription à la chambre syndicale des agents de change de Paris des 26.500 actions nouvelles, chacune de 3.000 F C.F.S, numérotées de 53.501 à 80.000.

Bilan au 31 décembre 1957.
(En francs C.F.S.)

ACTIF		
Immeuble	23.856.542 12	
Amortissements antérieurs : 16.124.451 12	6.539.263 88	
Amortissement 1957 : 1.192.827 12		
	17.317.278 24	6.539.263 88
Matériel automobile :	612.816 12	
Amortissements antérieurs : 20.427 61		

Amortissement 1957 :	122.565 66	142.993 27	
			469.822 85
Caisse et banques			17.256.144 87
Portefeuille valeurs			210.733.576 10
Débiteur divers			14.766.428 72
Total			<u>249.765.236 42</u>
PASSIF			
Capital			160.500.000 00
Obligation			241.338 46
Réserve légale			6.532.350 00
Réserve de réévaluation			19.14.3.055 18
Prime d'apport-fusion			17.673.477 09
Obligations remboursables			66.666 67
Créditeurs divers			810.183 43
Report à nouveau			476.737 69
Bénéfice exercice 1957			44.321207 90
Total			<u>249.763.236 12</u>

Certifié conforme:

Société d'investissements métropolitains et d'outre-mer :

(Anciennement Messageries fluviales de Cochinchine)

Le président du conseil d'administration,

GASTON RUEFF,

demeurant a Casablanca, 106, rue Chevandier-de-Valdrôme,

faisant élection de domicile au siège social de la société. 2. rue de Paris, à Djibouti

Cote française des Somalis.

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS MÉTROPOLITAINS ET D'OUTRE-MER (S.I.M.E.R.)

(anciennement Messageries fluviales de Cochinchine)

AVIS AUX ACTIONNAIRES

(*L'Information financière, économique et politique*, 18 juin 1959)

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1958, s'est tenue valablement au siège social à Djibouti le 15 juin 1959.

L'assemblée a approuvé la répartition des bénéfices telle qu'elle était proposée par le conseil d'administration et a décidé la mise en paiement d'un dividende net de 700 francs métropolitains par action.

Ce dividende sera payable à compter du 6 juillet 1959 au bureau de correspondance de la S.I.D.E.R.C.O., 7, rue Quentin-Bauchart, Paris-8^e.

Pour les actions nominatives de 3.000 francs Djibouti nominal, sur présentation des certificats nominatifs pour estampillage.

Pour les actions au porteur de 3.000 fr. Djibouti nominal, contre remise du coupon n° 13.

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS MÉTROPOLITAINS ET D'OUTRE-MER (S.I.M.E.R.)
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 septembre 1959)

La société figure parmi les fondateurs d'une société anonyme au capital de 100 millions, la Société foncière Immobilière du 39, avenue Pierre-Premier -de-Serbie.

1961

NOUVEAU SIÈGE DE LA SIMER

et de ses filiales

Les Procédés FIT, Le Conducteur électrique blindé Incombustible,
la Franco Italienne des Plantiques et la PRONOREC
à Paris, rue Pierre-1^{er}-de-Serbie, 39



Colombes, fresque en céramique du Brésilien [Candido Portinari](#),
à Paris, rue Pierre-1^{er}-de-Serbie, 39,
réalisée à la demande de Gaston Rueff, qui avait parcouru pendant la Seconde
Guerre mondiale, par l'intermédiaire de Jacques Pilon.
Pose assurée par Ahmed Daoussi.

On recherche témoignages sur cette réalisation

Architectes :
Arthur Kruze (Roubaix, 1900-Grasse, 1979),
ancien directeur de l'École des Beaux-Arts de Hanoï,
ancien associé du cabinet d'architectes [Léonard et Veysseyre](#) à Shanghai et Saïgon
(1934-1940)
et Tony Bruel
(Rens. : Radia Hennessey)

Dewez (Henry) ¹
Réception comme officier de la Légion d'honneur dans l'ordre français (22 janvier
1963) : président d'honneur de la SIMER, Paris

LÉGION D'HONNEUR
(*Paris-Presse-L'Intransigeant*, 4 mai 1965)

Commandeur
Gaston Rueff, administrateur de sociétés.

NOMINATION
(*Paris-Presse-L'Intransigeant*, 7 février 1966)

M. Guillaume GEORGES-PICOT a été appelé au conseil d'administration des
entreprises Quilmès.

M. Guillaume Georges-Picot est président-directeur général de la Compagnie
industrielle maritime et vice-président des Investissements métropolitains et d'outre-
mer (Simer).

Who's who européen, 1967 :

RUEFF Gaston, Albert. Président de sociétés. Né à Paris, le 12.7.1901 [Décédé à
Neuilly-sur-Seine le 4 juin 1977]. F. : de Jules, armateur, et de Flora Gubbay. [Marié le
27 mars 1935 avec Dénié Joséphine de Rohozinski. Divorcé le 7 novembre 1939.
Remarié] le 4.6. 1942, avec M^{lle} Ceurvorst. Enf. : Carol. Ét. : Lycée Condorcet et Éc.
centrale des arts et manufactures. Gr. univ. : ing. Carr. : prés. Soc. d'investissements
métropolitains et d'outre-mer (SIMER), anc. prés. Messageries fluviales de Cochinchine,
Manufactures indochinoises de cigarettes (MIC), Ets marocains de conserves
alimentaires, Soc. des plantations réunies de Mimot, Soc. urbaine foncière, des
Chantiers & ateliers réunis d'Indochine, adm. Soc. des procédés FIT, de la Précision
mécan. Labinal. Décor. : com. O. nat. Légion d'hon. Membre : A.C.F. A. : 39, av.
Pierre-1^{er}-de-Serbie, 75 Paris, France.

¹ Henry Dewez (Mons, 1889-Paris, 1964) : président de la Banque française commerciale et financière,
puis de l'Union métropolitaine et coloniale. Voir [encadré](#).

Pierre Bléton, *Les Financiers*,
Éditions Économie et humanisme/Les Éditions ouvrières, Paris, 1969.

[46] Le groupe Gaston Rueff, de taille moindre, n'en présente pas moins un cas intéressant. Il s'appuyait sur un ensemble d'affaires riches mais de taille moyenne : les Plantations Réunies de Mimot au Cambodge, les Messageries Fluviales de l'Indochine [*sic* : de Cochinchine] et les Manufactures Indochinoises de Cigarettes, à cheval entre le Viet-Nam et le Cambodge. Au Viet-Nam, le repli est presque total. Au Cambodge, Mimot reste une entreprise vigoureuse. Un important portefeuille de participations et de placements a été rassemblé dans les Messageries Fluviales de l'Indochine [*sic* : de Cochinchine] rebaptisées Société d'Investissements Métropolitains et d'Outre-mer (Simer). Le groupe fait de l'immobilier — comme tout le monde — et s'est intéressé à diverses affaires françaises : le Conducteur blindé incombustible (revendu depuis), les Procédés Fit (caoutchouc manufacturé) qui ont ensuite fusionné avec Mapa (première affaire européenne de gants de caoutchouc), Vivagel-Primagel (aliments surgelés). On pourrait parler à ce sujet de la reconversion heureuse mais limitée d'un très riche capitaliste privé.

SOCIÉTÉ POUR LE FINANCEMENT D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS
(SOFIDIM)
(*Paris-Presse-L'Intransigeant*, 29 janvier 1969)

Cette société, qui vient d'être créée par MM. Worms et Cie et la Banque Worms et Cie avec le concours de la Compagnie bancaire et du Crédit lyonnais, a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés immobilières de construction, l'acquisition, la construction et la gestion de tous immeubles et, plus généralement, toutes prises d'intérêts dans les opérations Immobilières.

Les autres souscripteurs du capital social, fixé à l'origine à 5 millions de francs, sont la Préservatrice, La Foncière Tiard, La Foncière-La Nation, La Foncière-La Capitalisation, La Populaire-Vie et la SIMER (Société d'investissements métropolitains et d'outre-mer).

Who's who, 1979 :

DEWEZ (Guy), administrateur de sociétés. Né le 2 juin 1915 à Londres (Grande-Bretagne). Fils d'Henry Dewez, banquier, et de M^{me}, née Suzanne Schimpff. Div. de M^{me}, née Colette Baudouin [fille de Paul Baudouin, directeur de la Banque de l'Indochine](1 enf. : Patrick). Études : Lycée Janson-de-Sailly à Paris. Dipl. : diplômé de l'École libre des sciences politiques. Carr. : banquier (1938-1967)[ancien administrateur du Conducteur électrique blindé incombustible et de la Cotonaf (Centrafrique)], directeur de Sofibanque-Hoskier (1953), [administrateur de la Société d'investissements métropolitains et d'outre-mer \(Simer\)\(depuis 1961\)](#), [des Plantations réunies de Mimot \(depuis 1964\)](#), des Laminoirs à froid de Thionville (depuis 1968). Sport : voile. Membre de l'Automobile-Club de France, du Yacht-Club de France et du Royal Thames Yacht-Club. Adr. : prof., 156, bd Haussmann, 75008 Paris ; privée, 4, rue Clément-Marot, 75008 PARIS.

Who's who, 1979 :

MEYNIAL (Raymond), armateur, banquier. Né le 1^{er} juillet 1902 à Montpellier (Hérault). Fils d'Edmond Meynial, professeur à la faculté de droit de Paris, et de M^{me}, née Marie-Louise Bonhomme. Mar. le 22 janv. 1933 à M^{lle} Huguette Mabile (3 enf. : Nicole [M^{me} Philippe Dumont > Papeterie du Marais], Claudine [M^{me} Yves Dumont],

Marie-Christine [M^{me} Francis Chapus]. Études : Collège Stanislas et Faculté de droit de Paris. Dipl. : docteur en droit, diplômé de l'École libre des sciences politiques. Carr. : chez MM. Worms et Cie (1933), associé-gérant de MM. Worms et Cie (depuis 1949), président-directeur général (1967-1974), puis président d'honneur de la Banque Worms, président-directeur général (1967-1976), puis président d'honneur de La Préservatrice-A.I.R.D. et de La Préservatrice-Vie, président-directeur général (1974-1976), puis président d'honneur de Comindus, vice-président de Pechelbronn, administrateur de la Société de participation et gestion (Speg), de la Foncière-Vie, de la Compagnie Lebon, [de la Société d'investissements métropolitains et d'outre-mer \(Simer\)](#), de la Compagnie navale Worms, de Worms compagnie maritime et charbonnière, de Taittinger-Compagnie commerciale et viticole champenoise. Décor. : commandeur de la Légion d'honneur, grand officier de l'ordre national du Mérite. Adr. : prof. : 45, bd Haussmann, 75009 Paris ; privée, 49, bd Suchet, 75016 Paris.

Dafsa, *Liaisons financières*, 1978 :

INVESTISSEMENTS MÉTROPOLITAINS ET D'OUTREMER (SOCIÉTÉ D')
45, BOULEVARD HAUSSMANN, 75008 PARIS

ACTIONNAIRES

LEBON (COMPAGNIE)	1,66	
détenu par	PECHELBRONN	13,52
	PUBLIC	65,82
SIDOR (ÉTUDE INVESTISSEMENT AFRIQUE ORIENTALE)		8,08
WAINER (MADAME)	4,67	
WORMS ET CIE	63,84	

PARTICIPATIONS

AMARANTE (IMMOBILIÈRE)	37,42
BALMAIN VENDOME S.A.	49,40
C.G.T.A.P. (CIE GÉNÉRALE DE TRANSPORT EN AFRIQUE ET DE PARTICIPATION)[anc. Cie de transports fluviaux sur le Congo]	84,19
qui détient SOMIAN (MOBILIÈRE ET IMMOBILIÈRE D'AFRIQUE NOIRE)(CONGO)	99,95
COGEPA (CONSTRUCTION GESTION PARTICIPATION)	97,00
MATÉRIEL TECHNIQUE SA	66,66
ORCIM (REPRÉSENTATIONS COMM. INVESTISS.)	99,34
PIANOTTOLI (STE CIVILE DE)	37,00
S.I.C. (STE D'INVESTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION)	40,00
SOPH (PLACEMENTS INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX)(NOUVELLES-HÉBRIDES)	99,67
UNICOMEX	15,10

Valeurs actuelles, 15 janvier 1979 :

M. Bruno Roux de Bézieux, secrétaire général de MM. Worms et Cie, devient président de la Simer (Société d'Investissements Métropolitains et d'Outre-Mer), en remplacement de M. Nicholas Clive-Worms, associé-gérant de MM. Worms et Cie, président-directeur général de Pechelbronn, de la Speg (Société de Participations et de Gestion) et de Comindus.

SIMER
TOUJOURS UNE DÉCOTE
(*La Vie française*, 18 mai 1987)

La Société d'investissements Métropolitains et d'Outre-Mer — Simer — a réalisé en 1986 un bénéfice net de 85,5 millions de francs (contre 4 millions en 1985) après 14 millions d'impôts. Ce profit a un caractère exceptionnel : les comptes ont enregistré une plus-value sur cession d'immobilisations financières de 94,6 millions (94,2 millions pour la cession de droits de souscription aux CI [certificats d'investissement] de Pechelbronn et 330.072 francs pour la cession des actions SFN). Les recettes courantes se sont élevées à 7 millions contre 5,9 millions l'année précédente. La société va distribuer un dividende net de 17 francs par action contre 16 francs au titre de l'exercice 1985.

Simer détient un portefeuille de participations qui, au 31-12-1985, était comptabilisé pour une valeur nette de 93,2 millions de francs. Au cours de l'exercice 1986, la société a vendu ses droits Pechelbronn à l'émission de certificats d'investissement et 2.078 actions SFN. En revanche, elle a complété par l'achat de 2.493 actions sa participation dans la Société Financière Galilée.

Parmi ses participations, les 480.291 actions Pechelbronn ont, au cours actuel de 1.810 francs, une valeur boursière supérieure à 869 millions. La Financière Galilée détient 5 % du capital de la Banque Demachy, qui doit être introduite au Second Marché en juillet. D'après nos estimations, la valeur de la Banque Demachy est de l'ordre d'un milliard et demi de francs, ce qui donne une valeur de 75 millions à la participation de Financière Galilée. Les plus-values potentielles sur les participations sont d'environ 889 millions. Après résultats 1986, l'actif net réévalué de Simer peut être estimé à environ 1.070 millions, soit 3.884 francs par action.

Cette valeur est cotée au comptant, sur la base du cours de 2.780 francs Simer a une capitalisation boursière de 766 millions, ce qui représente, par rapport à la valeur d'actif estimée, une décote de 28,4 %. Le rendement global ressort à 0,93 %. Le 17 novembre 1986, nous avons conseillé l'achat du titre à 1.768 francs, en recommandant de limiter ses ordres en raison de l'étroitesse du marché, la société étant contrôlée à 90 % par MM. Worms et Compagnie.

Suite :
28 juin 1991 : Worms et Cie absorbe Simer et Pechelbronn (1 Simer contre 9 Worms).